

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 11
Date de la Convocation : 20/09/18
Date d'affichage : 20/09/18

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 26 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-six septembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie, PONCET Ghislaine, GUENOT-QUERMEL Véronique et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, JAUSSAUD Florimond et MANIGAND Frédéric.

Était absent : M. GONNARD Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24/07/2018
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Point sur le projet éolien
- Délibération – Projet de fusion du syndicat de distribution d'eau Veyle – Chalaronne, du syndicat de distribution d'eau Renom – Veyle, du syndicat de distribution d'eau potable de Dombes Saône et du syndicat des eaux Renom Chalaronne
- Délibération Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Actualisation du tableau des emplois

- Décision modificative Investissement SIEA
- Délibération attribution du marché RD66
- Point sur l'installation des jeux pour enfants
- Délibération transmission actes
- Point sur les travaux de la salle des fêtes
- Avis du Conseil sur la demande d'intérêt général concernant l'enquête du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
- Manifestations à venir : Marché, Petit Saint Denis, 11 novembre
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2018

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2018 ; ce dernier est approuvé avec 10 voix pour et une abstention en raison d'un problème de transmission.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Commission Culture : M. Dominique BOYER, membre de la Commission Communautaire Culture, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la commission qui a eu lieu le 10 septembre 2018 à Saint-Jean-Sur-Veyle l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Bilan Festy'Veyle
- Journées Européennes du Patrimoine
- Salon du livre gourmand
- Manifestation à venir : Parade vénitienne 13 et 14 octobre 2018

Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de la Veyle : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 24 septembre 2018 à PERREX et dont l'ordre du jour était le suivant ;

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-Sur-Veyle et de Mézériat
- Avis sur l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de la zone d'activité du Champ du Chêne

- Vente d'une parcelle sur le parc d'activité du Balloux (LAIZ) à l'entreprise Dessaint Jean
- Vente de deux parcelles au parc d'activité des Teppes (SAINT-CYR-SUR-MENTHON) à l'entreprise Superplaque

AFFAIRES SOCIALES ET SERVICES PUBLICS :

- Fixation du montant et des conditions de l'aide au transport des personnes âgées 2019

JEUNESSE :

- Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'AIN pour 2018

EAU ET ENVIRONNEMENT :

- Modification des statuts du syndicat mixte Veyle Vivante
- Adoption du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Convention de mise à disposition d'un débitmètre aux communes

FINANCES :

- Subvention aux associations
- Créances irrécouvrables
- Décisions budgétaires modificatives
- Modifications des attributions de compensation suite à la CLECT du 17 juillet 2018

Commission Jeunesse : M. Christian LAY, responsable animateur de la Commission Communautaire Jeunesse, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière commission qui a eu lieu le 20 septembre 2018 dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Groupe de travail sur le numérique à l'école primaire
- Bilan des séjours d'été
- Plan mercredi
- Projet éducatif local

Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical qui s'est déroulé le 7 septembre 2018 et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Délibération sur le rachat de la déchèterie de Vonnas,
- Délibération à prendre pour la création au tableau des emplois de 2 postes de chauffeurs pour la mise en place de la collecte des emballages en régie,
- Délibération à prendre portant assimilation du syndicat à une commune de 40 000 à 80 000 habitants suite à l'arrivée de Bords de Veyle,
- Présentation de la situation de trésorerie,
- Retour sur la facturation du 1^{er} semestre 2018,
- Point sur les marchés à passer pour des prestations au 1^{er} janvier 2019,
- Point sur l'étude réalisée en vue de la généralisation de la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux,
- Point sur l'activité,
- Opération broyage des déchets vers cœur du village,
- Recrutement d'un chargé de prévention.

Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Adjoint, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical qui s'est déroulé le 20 septembre 2018 à Montceaux et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Installation des nouveaux membres du comité syndical,
- Fonctionnement des diverses assemblées,
- Désignation du nombre de membre du bureau,
- Election des membres du bureau sur les postes non pourvus,
- Election des membres aux commissions et groupe de travail,
- Orientations budgétaires 2019 et montant des cotisations,
- Avis état des lieux SDAGE,
- Retour sur les décisions prises par le bureau et la Présidente.

* Point sur le projet éolien

M. le Maire expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la réunion qui a eu lieu le 17 septembre 2018 avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les communes de l'Abergement-Clémenciat, Dompierre-sur-Chalaronne, Sulignat et Cruzilles-Lès-Mépillat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- Etude du projet éolien de Chalaronne,
- Découpage des trois zones de faisabilité technique :
 - Zone ZFT1 : Cruzilles-Lès-Mépillat
 - Zone ZFT2 : Sulignat
 - Zone ZFT3 : Dompierre-sur-Chalaronne et l'Abergement-Clémenciat
- Les étapes d'un projet éolien,
- Avancement des consultations avec l'aviation civile et militaire, l'agence Régionale de la Santé et gestionnaire de réseau,
- Point sur les autres éléments d'analyse : environnement et patrimoine,
- Les prochaines étapes :
 - Lancement du foncier
 - Gisement du vent
 - Urbanisme

* Délibération - Projet de fusion du syndicat de distribution d'eau Veyle - Chalaronne, du syndicat de distribution d'eau Renom - Veyle, du Syndicat de distribution d'eau potable de Dombes Saône et du syndicat des eaux Renom Chalaronne

M. Le Maire expose que Monsieur le Préfet, par courrier notifié en date du 27 août 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne.

M. le Maire rappelle que cette fusion découle de la loi NOTRe et de la concertation engagée entre ces 4 syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts éventuels de la compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services ou restant à développer.

M. le Maire indique que les 4 syndicats intercommunaux, à l'unanimité des comités moins une abstention, ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre des statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône » et son siège sera basé à Civrieux.

Vu la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 07 août 2015,

Vu le projet de fusion envisagé entre les syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne,

Vu le projet de statuts concernant le futur syndicat mixte joint à la délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212.27 qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **APPROUVE** la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat

*** Délibération Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Commune de la Veyre - Evaluation des transferts de charges pour la compétence GEMAPI et les compétences « rivières » complémentaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Codes Général des impôts l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes de la Veyre du 17 juillet 2018,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 17 juillet 2018 a approuvé les montants de charge transférée pour l'exercice de la compétence GEMAPI et les compétences « rivières » complémentaires ;

Considérant que le rapport est annexé à la présent délibération ;

Le conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 17 juillet 2018 tel que présente en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*** Actualisation du tableau des emplois**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant les modifications d'horaires et de charges de travail du service scolaire et périscolaire, M. Le Maire propose la modification du tableau des emplois comme suit ;

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
Agent d'entretien saisonnier	4	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
Animation Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation
Service Social ATSEM	1	Cadre d'emplois des ATSEM
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Administratif Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs 11 H/semaine
Service Technique Surveillance de la cantine et garderie périscolaire	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 30.69 H/semaine
Surveillance de la cantine et entretien	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 16.20 H/semaine
Entretien et gestion des salles communales	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 13.40 H/semaine
Entretien des locaux	1	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques 5 H/semaine
Animation Adjoint d'animation	1	Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation 2.00 H/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Accepte les propositions de Monsieur Le Maire,
- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2018,
- Autorise le Maire à procéder aux modifications nécessaires.

*** Décision Modificative Investissement SIEA**

Vu le budget primitif 2018 voté le 28 mars 2018 ainsi que les restes à réaliser qui s'y rapportent,

Vu la nécessité d'ajuster certains chapitres compte tenu de la réalisation du budget,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits selon le tableau suivant :

BUDGET COMMUNAL : M 14

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Compte 2151 op 182 - voirie	-1676.48	
Compte 2041582 – Bâtiments et installations	1676.48	
TOTAL	0.00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération.

*** Délibération attribution du marché RD66**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux relatif à la mise en séparatif de la route de Pont de Veyle a été lancé par l'Agence d'ingénierie 01.

Le dossier de consultation relatif a été envoyé le 26 juin 2018 aux entreprises suivantes :

- SCTP
- CHOLTON
- ROGER MARTIN
- GUINOT
- SOCAFL
- SADE

La date limite de remise de candidature et des offres était fixée au 27 juillet 2018 à 15h00. Trois candidatures ont été réceptionnées dans les délais impartis :

- SOCAFL
- SCTP
- CHOLTON

Après une analyse technique et financière, l'agence départementale d'ingénierie propose de négocier avec les deux entreprises les mieux classées sur l'ensemble des critères : SOCAFL et CHOLTON.

Après négociation et analyse des nouvelles offres, l'agence 01 propose de retenir le prestataire SOCAFL pour un montant de 75 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'agence 01 et d'attribuer le marché à l'entreprise SOCAFL,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces prestations,
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget.

*** Point sur l'installation des jeux pour enfants**

M. Dominique BOYER rappelle au Conseil Municipal la création d'une aire de jeux pour enfants. Son positionnement a été défini sur la pelouse en face du city stade. Le type de jeux est en cours de choix.

Il est décidé de prévoir une barrière et un banc ; L'offre sera donc retravaillée en fonction du budget

*** Délibération télétransmission actes**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que, après une consultation de différents fournisseurs, la société BERGER LEVRAUT a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **DONNE** son accord pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux services BERGER LEVRAUT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **DONNE** son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Bourg en Bresse, représentant l'Etat à cet effet ;
- **DONNE** son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la commune et BERGER LEVRAULT ;
- **DESIGNE** M. LAY Christian et Mme VERNAY Laure en qualité de responsables de la télétransmission.

* Point sur les travaux de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de la rénovation de la salle des fêtes.

Ces travaux concernent le remplacement des fenêtres et du chauffage, l'isolation du plafond et la réalisation d'un plancher. Ces travaux seraient de l'ordre de 90 000 € TTC.

La commune a sollicité auprès de l'Etat une aide au titre de la DETR, le dossier a été validé par la préfecture.

Dès que les options chauffage/climatisation et nature du sol auront été validées, le marché pourra être lancé.

Le planning est à établir mais il ne semble guère possible cette fin d'année.

* Avis du conseil sur la demande d'intérêt général concernant l'enquête du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une enquête publique relative au projet de restauration du réseau hydraulique secondaire et de création de dispositifs de rétention/épuration des eaux superficielles, porté par le Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne a été ouverte le 3 septembre 2018 et clôturée le 19 septembre 2018 sur la commune de Cruzilles-Lès-Mépillat.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DONNE** un avis favorable sur la demande d'intérêt général.

Toutefois un membre du conseil municipal fait remarquer que la publicité apposée à proximité de la mare projetée près du hameau de Boissey n'est pas assez visible pour les passants.

* Manifestations à venir : Marché, Petit Saint Denis, 11 novembre...

Repas des aînés : 14 octobre

Marché d'automne : 21 octobre

Petit Saint Denis : 2, 3 et 4 novembre

11 novembre : spectacle son et lumière à l'église pour le centenaire de l'armistice

* Questions diverses

Agenda 21 : Réunion prévue le 10 octobre 2018 pour faire un bilan des actions.

Plan Local d'Urbanisme : Réunion prévue le 15 octobre 2018 à 18h00

Garderie : Plusieurs questions relatives à la hausse du tarif de la garderie sont posées. M. le Maire répond en faisant référence au courrier qu'il a adressé en août aux parents d'élèves. Comme il l'a indiqué dans ce courrier, une adaptation éventuelle des tranches horaires pourra être établie. Il est nécessaire d'avoir un retour des fréquentations sur ce premier trimestre pour l'envisager.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 30 octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h05.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,

Le 26 septembre 2018

Le Maire,
Christian LAY



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

BOYER Dominique

TROUWAERT Claudine

BOURDIN Mireille

ETOURNAY-BOULARD
Anne-Marie

PONCET Ghislaine

MANIGAND Frédéric

JAUSSAUD Florimond

QUENOT-QUERMEL
Véronique